



Nombre de conseillers en exercice : 33
Votants : 33
Abstentions :
Pour : 33
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le 25 septembre à 19 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSÉ
Noelle CORNO
Laurent GODET
Muriel DINTHEER
Philippe LE DUAULT
Camille BRANCHEREAU
Laurent BREZAC
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINE
Frédéric CHATELLIER
Claude LEFORT
Denis BRIANT
Jean-Pierre GUYONNAUD
Anne OLIVIER

Eric NOZAY
Nathalie LEBLANC
Marc FLEURY
Sylvie LAJEANNE
Philippe RODRIGUES
Isabelle LE HEIN
Oscar NAVARRO
Charlotte PERCHER
Erwan BOUVAIS
Annie LE GAL LA SALLE
Christophe BOUVIER-BRAULT
Myriam BASOSILA MBEWA
Christian GUILLEMINEAU
Bénédicte de LANTIVY
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Martin MOTTET, Linda DION

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Martin MOTTET à Noelle CORNO, Linda DION à Laurent BREZAC

Madame Bénédicte de LANTIVY a été élue Secrétaire de Séance.

EXTENSION DU DISPOSITIF PASS CULTURE / OFFRE COLLECTIVE – BILLETTERIE DE CAPELLIA**DL_2023_09_08**

Madame Dintheer expose :

Le Conseil Municipal a voté le 28 février 2022 la mise en place du dispositif pass Culture, initié par le Ministère de la Culture afin de favoriser l'accès des jeunes à la culture.

Pour rappel il est proposé 2 offres, une collective (dans le cadre de sorties scolaires à partir de la 4ème) et une individuelle à partir de 15 ans.

Concernant l'offre collective, les montants sont les suivants :

- 25 € pour les 4ème et 3ème, 30 € pour les secondes et CAP, 20 € pour les premières et terminales

Concernant l'offre individuelle, les montants sont les suivants :

- 20 € à 15 ans, 30 € à 16 et 17 ans.

Depuis son lancement en janvier 2022, la part collective du pass Culture a permis à plus de 2 millions d'élèves de participer à des actions d'éducation artistique et culturelle dans le cadre scolaire.

A partir du 1^{er} septembre 2023, l'offre collective est étendue aux 6ème et 5ème des collèges.

Le montant disponible pour chaque élève et par année scolaire sera le même pour tous les niveaux du collège : 25 € de la 6ème à la 3ème.

Une offre de spectacles est mise en ligne par la billetterie de Capellia, et les classes intéressées s'inscrivent au spectacle choisi et utilisent le Pass Culture comme moyen de paiement.

L'espace culturel Capellia sera remboursé après la représentation, sur la base du montant du tarif très réduit « moins de 25 ans », correspondant au spectacle.

Vu l'avis de la commission Animation réunie le 13 septembre 2023,

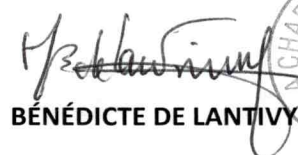
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

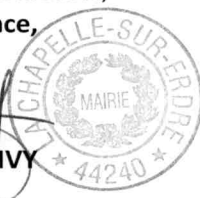
- 1. D'APPROUVER l'extension du dispositif gouvernemental pass Culture / offre collective aux 6ème et 5ème à partir du 1^{er} septembre 2023 ;**
- 2. D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,


BÉNÉDICTE DE LANTIVY



Pour extrait certifié conforme,

Monsieur le Maire,


FABRICE ROUSSEL

